Norme de facturation pour les fournisseurs de CBC/Radio-Canada

Les factures soumises à CBC/Radio-Canada doivent respecter les exigences suivantes.
Veuillez-vous assurer que les informations ci-dessous apparaissent clairement sur les factures.

IMPORTANT : Dans le cas où ces exigences ne seraient pas respectées, le paiement pourrait être retardé ou la facture retournée au fournisseur.

INFORMATION DES FOURNISSEURS

- Nom de l'entreprise, adresse de courriel, adresse postale complète et adresse postale de remise de paiement.
- Numéro de facture
- Date de la facture.
- Les factures pour lesquelles des taxes canadiennes s'appliquent doivent comporter un numéro d'inscription aux taxes.

INFORMATION DE CBC/RADIO-CANADA

- « Facturé à » : nom et adresse du contact à CBC/RADIO-CANADA.
- « Expédié à » si applicable : adresse où les biens doivent être livrés ou l'endroit où le service a été rendu.
- *Numéro du bon de commande de CBC/R.-C. Pour les achats SANS bon de commande, le nom du représentant de CBC/Radio-Canada qui a demandé le bien ou le service doit être indiqué.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES FRAIS
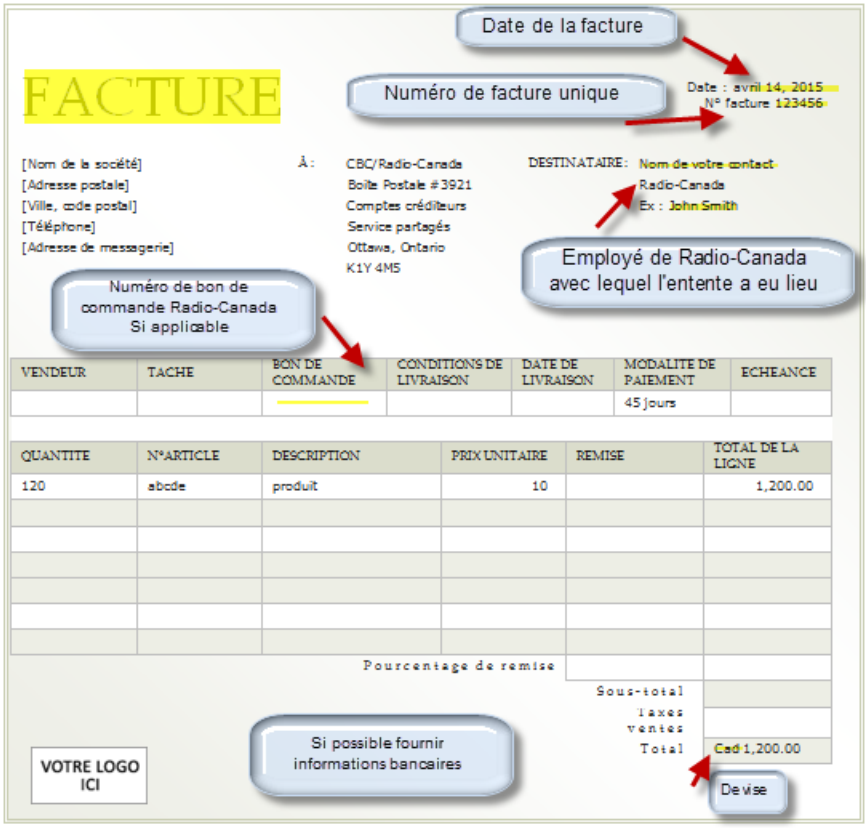
- Description détaillée des biens achetés ou des services rendus.
- Les frais de taxes doivent être détaillés par type de taxes (p. ex., TPS, TVP, TVH, TVQ).
- Somme à recevoir en précisant la devise.
- Remarque de facturation (p. ex., références à une entente contractuelle, instructions spéciales).